

# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 16  
13 Février 2020

**Présents :** Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Nicolas Ménard  
**Excusé :** Daniel Leparoux  
**Assistent :** Julien Grandjean, Sébastien Duret, Thomas Pied

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **1. Approbation des Procès-Verbaux**

---

La Commission approuve les PV n° 14 du 04 Février 2020 et n° 15 du 10 Février 2020 sans réserve.

### **2. Matchs remis**

---

La Commission précise que toute rencontre non jouée ou reportée ce week-end pourra être reportée au mercredi 19 février à 15h00 en raison des nécessités calendaires à la préparation de la 3<sup>e</sup> phase.

### **3. Préparation de la 3<sup>ème</sup> phase du championnat**

---

Afin de préparer la 3<sup>ème</sup> phase des championnats Jeunes, la Commission a envoyé un courriel aux clubs demandant leurs desideratas.

La Commission étudie les courriels de réponse.

### **4. Homologation des résultats des Coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier**

---

*Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :*

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.*
- 2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.*
- 3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.*

*Dispositions L.F.P.L. :*

*S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».*

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres des 1/32èmes de finale de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

## **5. Tirage au sort des 16èmes de finale de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier**

---

La Commission procède aux tirages au sort des 1/16èmes de finale et pré-tirage des tours suivants en direct sur Facebook des :

- **Coupe U15 Intersport**
- **Coupe U18 Jean Olivier**

Ces rencontres sont fixées au week-end des 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2020.

## **6. Courriels**

---

### **. La Montagne FC du 03.01.2020**

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

### **. St-Nazaire Immaculée du 16.01.2020 et 11.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Nantes St-Pierre du 27.01.2020**

Pris connaissance. La Commission tient à préciser par ailleurs que les clubs qui seraient concernés par des rencontres le 25 avril pourront avancer leurs rencontres de championnat aux 21/22 mars ou aux 11/12 avril. Toute demande de report sera refusée pour un motif de tournoi.

### **. Vertou USSA du 03.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Les Touches FC du 04.02.2020 et 06.02.2020**

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

### **. Vieillevigne La Planche du 04.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Nantes Bellevue JSC du 04.02.2020**

Pris connaissance. La Commission a rendu réponse.

### **. La Chapelle sur Erdre AC du 04.02.2020**

Pris connaissance.

### **. FC Côteaux du Vignoble du 04.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Bouaye FC du 06.02.2020**

Pris connaissance.

### **. GJ Abbaretz Pierre Bleue du 06.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Orvault RC du 06.02.2020**

Pris connaissance.

### **. GJ Deux Coutais du 06.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Vallet ES du 06.02.2020**

Pris connaissance.

### **. Rezé Aepr du 06.02.2020**

Pris connaissance.

**. La Montagne FC du 06.02.2020**

Pris connaissance.

**. Avesac Fégréac du 06.02.2020**

Pris connaissance.

**. Nantes Pin Sec du 06.02.2020**

Pris connaissance.

**. Nantes Don Bosco du 06 et 09.02.2020**

Pris connaissance.

**. Les Sorinières Elan du 07.02.2020**

Pris connaissance.

**. Nantes FC du 07.02.2020**

Pris connaissance.

**. Le Cellier Mauves FC du 09.02.2020**

Pris connaissance.

**. St-Brévin AC du 10.02.2020**

Pris connaissance.

**. Sèvre et Maine FC du 10.02.2020**

Pris connaissance.

**. Bourgneuf en Retz du 10.02.2020**

Pris connaissance.

**. Guémené Penfao du 11.02.2020**

Pris connaissance.

**. Vieillevigne La Planche du 11.02.2020**

Pris connaissance.

**. Aigrefeuille AS Maine du 11.02.2020**

Pris connaissance.

**. Clisson Etoile du 11.02.2020**

Pris connaissance.

**. Rezé Fc du 13.02.2020**

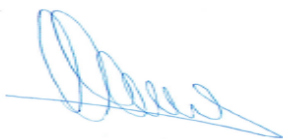
Pris connaissance. La commission précise que les journées de championnat masculin et féminin ne sont pas les mêmes et ne permettent pas une alternance parfaite.

## 7. Divers

---

Prochaine réunion : le Jeudi 20 Février 2020

Le Président,  
Mickaël Herriau



Le secrétaire,  
Hubert Bernard

